
Procès-verbal de l'examen public portant sur l'analyse de l'opportunité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (volet agglomération)

Le mercredi 16 septembre 2015 à 19 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Benoit Dorais, président
M. Robert Coutu, vice-président
Mme Sylvia Lo Bianco, vice-présidente
M. Sterling Downey
M. Michel Gibson
Mme Justine McIntyre
Mme Lorraine Pagé
M. Giovanni Rapanà
Mme Sophie Thiébaud

COMMISSAIRES ABSENTES

Mme Marie-Eve Brunet
Mme Chantal Rossi

Plus de cinquante personnes ont assisté à la présentation du dossier.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président déclare l'assemblée ouverte à 19 h 10. Il remercie les nombreux participants de s'être déplacés pour assister à cette assemblée et se présente. Il excuse les commissaires Brunet et Rossi, absentes ce soir. Il invite les membres de la commission à se présenter à tour de rôle.

M. Dorais salue ensuite les représentants du service responsable et les fonctionnaires qui ont participé à la préparation de la présentation de ce soir :

- Mme Johanne Derome, directrice du Service de la diversité sociale et des sports;
- M. Patrice Allard, chef de division du développement social, Service de la diversité sociale et des sports;
- M. Jacques Savard, chef d'équipe, Division du développement social;
- M. Mustapha Trari, conseiller en développement communautaire, Division du développement social;
- Mme Monique Côté, conseillère en planification, Division du développement durable

Il souligne également la présence de Mme Nathalie Pierre Antoine, conseillère d'arrondissement à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et M. Norman Houle, directeur régional du MAPAQ.

En mise en contexte, le président informe les participants que le 18 août 2014, le conseil municipal a mandaté la commission afin d'*analyser l'opportunité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires*, un CPA.

Au mois de mars 2015, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont adopté le programme d'activités des commissions permanentes. Le programme de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise incluait ce dossier.

La commission a donc entrepris ses travaux en avril et a mené 4 séances préparatoires à cette consultation. Le 15 mai 2015, la commission a reçu la *Direction de santé publique de Montréal* afin d'échanger sur le concept de CPA, tant au Canada qu'aux États-Unis. Les membres du comité de coordination du *système alimentaire montréalais (SAM)*, une initiative de *Concertation Montréal* (anciennement, la Conférence régionale des élus de Montréal – CRÉ) ont pour leur part été invités à la séance de travail du 12 juin pour présenter les travaux en cours en lien avec le système alimentaire montréalais ainsi que les ressemblances et différences entre un CPA et le SAM. En outre le 25 juin, M. Dorais a rencontré M. Jean-Paul Faniel, directeur général de la *Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain*. M. Dorais a par la suite transmis aux commissaires les documents remis par M. Faniel, dont le mémoire produit en 2012 par les membres de la Table dans le cadre de la réflexion sur le SAM.

M. Dorais présente ensuite les étapes de la consultation publique. Ce soir constitue la première étape et permet au *Service de la diversité sociale et des sports* de faire une présentation afin de permettre à tous de se familiariser avec le concept de CPA. M. Dorais rappelle que les personnes qui le souhaitent pourront formuler des commentaires ou poser des questions après la présentation du dossier. Une pause est prévue à cet effet.

La deuxième étape de cette consultation portera sur l'audition des mémoires et commentaires. Deux assemblées publiques sont pour le moment prévues, soit les mercredi 7 et jeudi 8 octobre 2015. Une séance additionnelle est réservée au besoin, le jeudi 15 octobre. M. Dorais invite d'ailleurs ceux qui souhaitent être entendus par la commission à s'inscrire au plus tard le 23 septembre prochain, en communiquant avec le Service du greffe par courriel ou par téléphone. Les coordonnées sont indiquées dans le communiqué et dans l'avis public.

Enfin, la commission se réunira en séances de travail pour analyser les mémoires et les commentaires reçus et adoptera des recommandations lors d'une séance publique prévue le 12 novembre 2015. Les recommandations chemineront par la suite au conseil municipal et au conseil d'agglomération. Le comité exécutif aura ensuite 6 mois pour transmettre sa réponse aux conseils.

L'examen public a été publicisé par différentes opérations de communication, le 2 septembre dernier : avis public et communiqué de presse auprès des médias électroniques, invitation auprès de personnes, d'organismes, de groupes d'intérêt et de représentants de la Ville et des villes liées, document d'information en soutien à cet examen sur le site Internet des commissions permanentes et finalement, des manchettes diffusées sur Twitter et Facebook.

Avant de céder la parole au représentant du Service, le président procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Gibson, appuyée de Mme Thiébault, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 17 février 2015

Sur une proposition de Mme Pagé, appuyée de M. Downey, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation du dossier

À l'invitation de M. Dorais, Mme Johanne Derome prend la parole en soulignant l'importance de l'enjeu de l'alimentation. Elle a hâte d'accueillir les commentaires et réflexions des nombreux participants à la présentation préparée par le Service. Elle cède ensuite la parole à son collègue, M. Patrice Allard.

M. Allard rappelle les résolutions du conseil municipal et du conseil d'agglomération qui sont à l'origine de cette consultation sur la pertinence d'un CPA à Montréal. Il présente ensuite les éléments pour lesquels la commission souhaite obtenir le point de vue de ses concitoyens.

La présentation comprend quelques concepts et définitions afin de mieux camper les CPA. M. Allard propose ainsi une définition de ce qu'est une politique alimentaire. Il en profite pour mentionner que le sujet de l'alimentation suscite actuellement l'adhésion d'une cinquantaine de villes à travers le monde autour du *Pacte des politiques alimentaires urbaines de Milan*. De plus, près de 200 CPA sont en place en Amérique du Nord, selon une étude universitaire.

M. Allard soumet ensuite la définition d'un CPA proposée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Il décrit les formes de CPA, les mandats qu'ils reçoivent et souligne que ces instances tendent habituellement à adopter une vision globale et systémique de l'alimentation.

M. Allard détaille ensuite les raisons pour lesquelles les villes s'intéressent au système alimentaire et aux CPA. Cet intérêt découle des champs de compétences dévolues aux municipalités en Amérique du Nord et qui comprennent souvent la santé publique et la gestion des écoles. Même si ce n'est pas le cas au Québec, les municipalités qui s'intéressent à l'alimentation y interviennent dans une perspective de développement social, autour de la sécurité alimentaire. Les villes peuvent également vouloir assurer à l'interne un meilleur arrimage entre différentes composantes du système alimentaire.

Les enjeux auxquels s'intéressent les CPA sont explicités :

- Accès et équité à une nourriture saine : initiatives de ventes alimentaires au détail, programme d'aide alimentaire aux personnes âgées, accès aux aliments adaptés à la culture;
- Développement économique : financement de mise en marché pour de petites entreprises de produits, autorisation de marchés fermiers sur le domaine public;
- Empreinte environnementale : planification en fonction des changements climatiques;
- Éducation alimentaire : programmes d'apprentissages culinaires, jardins en milieux scolaires;
- Alimentation locale et régionale : initiatives de circuit court *de la ferme à la table*, par exemple;
- Cantines mobiles : révisions réglementaires pour favoriser l'émission de permis;
- Nutrition et santé publique : saines habitudes alimentaires, nutrition pour la petite enfance;
- Représentation politique, à tous les niveaux de gouvernement;
- Agriculture urbaine : jardins communautaires, serres et modifications aux règlements de

- zoning;
- o Gestion des matières résiduelles : compostage, collectes sur rue des résidus
- o Réduction à la source du gaspillage alimentaire : dans toute la chaîne, même au niveau des récoltes

Deux exemples ont été retenus par le Service pour illustrer de façon plus ciblée les différentes actions d'un CPA :

Le *Food Policy Council de Toronto* (FPCT) a été mis en place par Toronto en 1991. Il s'agit d'un sous-comité du département de santé publique composé d'un membre de la santé publique, de trois membres élus municipaux et d'une trentaine de membres issus de la société civile et détenant une expertise dans un domaine du système alimentaire. Le soutien administratif est fourni par le département de santé publique, mais le FPCT rend des comptes et donne des conseils tant à l'administration municipale qu'à la société civile. M. Allard présente les réalisations du FPCT, plus orientées vers la réflexion conceptuelle, ainsi que son expertise reconnue à l'international.

Baltimore n'a pas de table de concertation, mais plutôt un comité consultatif composé de 65 membres. Depuis 2010, la ville a créé le poste de *Food Policy Director*. Le directeur coordonne plusieurs initiatives et vise la concertation de quatre départements de la ville, soit celui de la planification urbaine, du développement économique, du développement durable et de la santé publique. M. Allard donne quelques exemples de projets qui ont donné des résultats concrets, au niveau municipal. L'Université John Hopkins et le *Center for Livable Future* accompagnent le comité dans ses réflexions.

M. Allard poursuit la présentation en décrivant le contexte montréalais. Il dresse l'historique des réflexions et travaux réalisés en lien avec la question alimentaire. Il rappelle quelques-uns des enjeux associés à l'alimentation à Montréal. Relativement à ces enjeux, de nombreux projets ont vu le jour. Plusieurs sont initiés par la société civile et appuyés par les instances publiques de diverses façons. Montréal peut ainsi compter sur des acteurs mobilisés dans tous les secteurs d'activités.

M. Allard décrit ensuite les contributions respectives des différentes parties prenantes au système alimentaire montréalais. Il cible les travaux de *Concertation Montréal* dont est issu le plan de développement du système alimentaire montréalais 2025 (*SAM*).

M. Allard conclut en rappelant les objets de la présente consultation publique.

M. Dorais, après avoir remercié M. Allard, prend quelques minutes pour revenir à son tour sur les questions qui font l'objet de la consultation et pour lesquelles les commissaires souhaitent être alimentés :

- o Avons-nous besoin d'un conseil des politiques alimentaires, compte tenu de ce qu'on comprend des CPA existants ailleurs et de notre contexte montréalais ?
- o Quelle serait la valeur ajoutée d'une telle structure pour les citoyennes et les citoyens ? Plusieurs services de premières lignes et établissements se penchent déjà sur différentes questions liées à l'alimentation. Le fait d'avoir un CPA ajoute-t-il quelque chose à l'offre actuelle ?
- o Quel serait le rôle d'un CPA : concertation, action, soutien à l'action directe, réflexion, intervention politique ou autre ? Parmi ces rôles, lequel semble le plus inspirant, le plus pragmatique ? Ce CPA devrait-il se concentrer pour appuyer la production agricole, ou mettre de l'avant les principes de développement durable, ou promouvoir et travailler au développement de l'agriculture urbaine ou encore des services de première ligne ?
- o Quel serait le modèle le plus approprié : un modèle à 100% public, une formule hybride, un OBNL ou un autre modèle qui n'aurait pas été présenté ?
- o Quels seraient les enjeux prioritaires ? Qu'est-ce qui devrait être réalisé en premier : appui à la production alimentaire, accès aux aliments, transformation ou distribution alimentaire, gestion des résidus alimentaires, réduction du gaspillage alimentaire ? Et par la suite, qu'est-ce qui devrait faire partie du plan d'un CPA, à moyen terme ?
- o À quelle instance le CPA devrait-il être rattaché, à qui le CPA devrait-il rendre des comptes ou apporter ses conseils : à la DSP, à un ministère, à un OBNL de concertation déjà en place, à l'Agglomération, à la Ville de Montréal ?
- o Quelles seraient les ressources requises pour lui permettre de remplir son rôle, en matière de personnel et de budget de fonctionnement ? Avez-vous une idée quant aux ressources financières nécessaires et au type d'équipe à bâtir ? Ici, les commissaires n'ont pas l'attente que les participants à la consultation soient en mesure de décrire par le menu détail les ressources requises; la question est d'ordre général, pour autant que les participants le sachent.
- o Quelle serait votre contribution à un CPA MTL ? Comment voyez-vous votre rôle ?

Enfin, le président explique que les mémoires soumis pourront prendre différentes formes à la discrétion des participants, pouvant tenir sur une page ou sur plusieurs, pouvant répondre à une seule des questions posées, à quelques-unes ou encore à toutes les interrogations des commissaires, selon ce qui interpelle chacun. Les commissaires auront lu les mémoires à l'avance, il sera donc demandé à ceux qui souhaitent présenter leur réflexion de le faire succinctement. L'échange avec les commissaires permettra d'éclairer les points de vue exprimés au besoin.

5. Période de questions et commentaires des participants

M. Dorais invite d'abord ceux qui le souhaitent à compléter la feuille de présence qui circulera dans la salle. Après avoir expliqué aux participants le déroulement de la période de questions, le président nomme l'une après l'autre les personnes inscrites à la période de questions et commentaires.

M. Mody Mocka Barry, directeur général de l'organisme *Handicap, Action, Intégration*, partage deux préoccupations de ses membres quant à l'accès à la nourriture. Premièrement, plusieurs d'entre eux vivent de l'aide sociale et manquent de nourriture chaque mois. Ils ont donc recours aux banques alimentaires sur une base régulière. Or, ces organismes de bienfaisance sont en majorité situés dans des locaux inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Deuxièmement, le service de transport adapté de la STM ne permet que le transport d'un sac de provisions à l'intérieur de ses autobus spécialisés, ce qui rend aussi les emplettes difficiles.

M. Dorais parle du défi de l'accessibilité universelle, pour la Ville de Montréal et les organismes. Plusieurs demandes sont en cours pour modifier la réglementation afin d'allonger la liste des lieux devant être accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Il se dit cependant étonné et inquiet de la politique décrite de la STM.

M. Simon Ambeault, président de *Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal Métropolitain*, croit que dans le contexte actuel, la priorité affirmée d'un CPA devrait être dévolue aux personnes défavorisées, à celles qui ont de petits salaires et à la classe moyenne. Une telle structure devrait selon lui être gérée par des gens de terrain connaissant les besoins sur le territoire. Enfin, le CPA devrait pouvoir faire des interventions et être appuyé d'un financement.

M. Dorais prend bonne note et s'assure que la Table déposera un mémoire pour faire état de ces réflexions.

Pour Mme Ghislaine Théorêt, présidente du Collectif de la Table des écoliers, Montréal doit se doter d'une politique alimentaire pour tous, en particulier ses écoliers. Elle voit dans un CPA une occasion de mettre sur pied un centre de coordination des effectifs existants afin de mieux distribuer la nourriture aux écoliers, mais également à d'autres populations vulnérables, telles les personnes âgées. Elle annonce l'intention du Collectif de déposer un mémoire en ce sens.

M. Jean-Philippe Vermette demande s'il existe un enjeu similaire à celui de l'alimentation – le logement, l'environnement ? –, qui pourrait servir d'exemple pour éclairer le type de structures et le financement adéquat pour un éventuel CPA. Les nombreuses échelles de gouverne lui semblent une source de complexité qui rend difficile la réponse aux questions de structure et de financement possibles. Les commissaires ont-ils eu la chance de réfléchir à différents scénarios sur cette question? Par exemple, à Boston, le CPA a émané directement du bureau du maire. Ce scénario fait-il partie des possibilités à Montréal? Y en a-t-il d'autres? Quel est l'arrimage le plus souhaitable, dans un contexte où l'alimentation appelle de nombreuses responsabilités partagées entre plusieurs acteurs publics et à des échelles territoriales différentes ?

M. Dorais indique qu'à sa connaissance, bien qu'il existe des commissions et autres comités de travail à différentes échelles et portant sur différents enjeux, rien ne ressemble à ce qu'un CPA pourrait être, a priori. Cependant, il rappelle que les commissaires ne demandent pas aux participants de répondre à toutes les questions. Ce qui est important, c'est d'alimenter la réflexion, que ce soit en proposant des solutions, en posant plutôt des questions ou en identifiant les problèmes existants. Néanmoins, pour aider les participants à mieux comprendre les strates de gouvernance, M. Dorais demande que soit déposé sur le site Internet des commissions un organigramme de la CMM et de la Ville.

M. Benjamin Duhenois, coordonnateur santé de la Table de développement social de Pointe-aux-Trembles, demande s'il existe des possibilités de développer des partenariats public-privé (PPP) pour mettre en place un CPA. Il évoque le fait que certaines entreprises participent déjà à des projets et à l'élaboration des plans d'action, mais demande si des CPA ailleurs en Amérique ont établi des partenariats, notamment avec les grandes surfaces et supermarchés.

M. Dorais répond que les commissaires n'ont pas eu vent, dans leurs travaux préparatoires, d'un CPA qui fonctionnerait sur ce modèle de PPP, où le secteur privé serait un partenaire paritaire avec la société civile et le secteur public. Un exemple auquel songe spontanément le président de la commission est celui des fondations privées, qui appuient surtout financièrement les initiatives. M. Dorais rappelle que les partenaires privés peuvent faire partie des solutions mises de l'avant par un CPA. Il en profite pour souligner qu'il est tout à fait possible d'innover, dans le cadre de la présente réflexion.

6. Période de questions et commentaires des commissaires

Aucune intervention.

7. Varia

Aucun point.

8. Levée de l'assemblée

Avant de lever la séance de l'assemblée, le président remercie les représentants du service pour leur présentation ainsi que les intervenants et autres participants à cette première soirée de consultation. Le prochain rendez-vous est le 7 octobre prochain en après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de l'assemblée est levée à 20 h 30.

ADOPTÉ LE : 7 OCTOBRE 2015

« original signé »

Benoit Dorais
Président

« original signé »

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste